



Appel des 9 organisations de retraités et retraitées

Mobilisation le 28 septembre 2017

- pour une véritable revalorisation de nos retraites et pensions
- contre l'augmentation de 1,7 points de la CSG

En Saône et Loire, les organisations départementales CGT, FO, CFE-CGC, FSU et FGR-FP appellent à un rassemblement départemental à 15 h devant la Préfecture à Mâcon (déplacement par autocar : voir lieux de départ et horaires au verso)

GEL DES PENSIONS - HAUSSE DE LA CSG : ÇA SUFFIT !

Baisser les cotisations sociales : c'est la solution « révolutionnaire » imaginée par Emmanuel Macron pour accorder un peu de pouvoir d'achat aux salariés. Mais en contrepartie il en retire aux retraités. La manœuvre est habile. Il s'agit de neutraliser la protestation des retraités en les culpabilisant, en les accusant de ne pas être solidaires des actifs. Comme si les retraités n'aidaient pas déjà leurs enfants et petits enfants !

Les retraités vont payer à la place des patrons

Les salariés n'auront pas d'augmentation de salaires mais seront exonérés des cotisations maladie et chômage. L'État compensera ce manque à gagner pour la protection sociale en ponctionnant les retraites et les salaires par l'augmentation de la CSG.

Pour le Premier ministre « les retraités aisés auront une contribution supérieure mais la CSG n'augmentera pas pour les 40 % de retraités qui touchent des petites pensions inférieures à 1 200 euros ». Donc selon lui on est un retraité aisé avec 1 198 € de retraite par mois !

Dix millions de retraités subiront l'augmentation alors que les pensions sont gelées depuis 4 ans, que les retraites complémentaires le sont pendant 3 ans et que depuis 2013 une nouvelle contribution sociale de 0,3 %, la CASA, est prélevée sur les retraites pour financer la perte d'autonomie et la dépendance.

En douze ans, le recul de leur pouvoir d'achat a été évalué à près de 20 % !

Tout ça pour épargner le patronat qui pourra continuer à distribuer et augmenter les dividendes des actionnaires, alors que les bénéfices du CAC 40 ont bondi de 32,6 % en 2016, atteignant un nouveau record de 75,8 milliards !

HAUSSE DE LA CSG :

+ 1,7 %

Ce que vous aurez en moins selon votre pension :

1200 €/mois : - 20,40 € par mois

1500 €/mois : - 25,50 € par mois

1700 €/mois : - 28,90 € par mois

2000 €/mois : - 34,00 € par mois

2400 €/mois : - 40,90 € par mois

